

N° de résolution
ou annotation

*PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)*

Girardville, le 17 décembre 2024

Séance ajournée du conseil de la Municipalité de Girardville tenue le 17 décembre 2024, à dix-huit heures trente (18:30 hrs), au lieu ordinaire de la susdite municipalité au 180 rue Principale, Girardville, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents à l'ouverture de cette séance, mesdames Claudette Martel, Line Tanguay et Patricia Bolduc, conseillères, messieurs André Kirouac, Jacky Gosselin et Patrick Dufour, conseillers.

Réunis sous la présidence de monsieur Vincent Beckert, maire.

Est aussi présent monsieur Denis Desmeules, directeur général et greffier-trésorier.

2024-222

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 DÉCEMBRE 2024

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Patrick Dufour, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE soit rouverte la séance ajournée du 2 décembre 2024 à 18:15 heures.

2024-223

FACTURES À PAYER

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Claudette Martel, conseillère,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE soit autorisé le remboursement de dépenses au montant de 505.00 \$.

2024-224

FADOQ

**IL EST PROPOSÉ PAR madame Line Tanguay, conseillère,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE soient effectués les dons, subventions ou commandites suivants :

Organisme	Description	Montant
FADOQ	Soirrée annuelle	Prêt de la salle

2024-225

**AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION RÈGLEMENT - RÈGLEMENT
VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE**

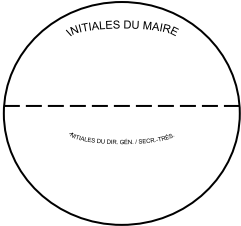
Le conseiller de la Municipalité de Girardville, Patrick Dufour, présente et donne avis de motion, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q. chap. C-27.1), qu'il présentera ou verra à présenter, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement # 526-2024 modifiant la tarification pour le traitement des boues de fosses septique.

2024-226

LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR monsieur André Kirouac, conseiller,
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT PAR LES CONSEILLERS :**

QUE soit levée la présente séance à 18:35 heures.



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE GIRARDVILLE (QUÉBEC)

Vincent Beckert
Maire

Denis Desmeules
Directeur général et greffier-trésorier

*J'atteste que la signature du présent procès-verbal
équivalut à la signature par moi de toutes les
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2)
du Code municipal.*

